

**DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG
CANTON DE CEYZERIAT
SAINT-NIZIER-LE-DESERT**

Membres présents au Conseil : 9

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 11

Date de la convocation : 06.03.2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 20 h 00, le conseil municipal de Saint Nizier le Désert, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de **Monsieur Jean Paul COURRIER, Maire.**

1/ Appel des présents.

Présents : Jacky COMBE, Denis CHARNAY, Eric LAFAY, Michelle POUSSEL, David BAILLIVY, Charline COLAS, Marie Christiane PAYET PIGEON, Jean Claude BERTHILLIER.

Absents Excusés : Justine GREPELUT, Aurélie JARRIN, Jodie MARTIN, Louis AGHILONE.

Pouvoirs : Aurélie JARRIN donne pouvoir Marie Christiane PAYET PIGEON.

Justine GREPELUT donne pouvoir à Eric LAFAY.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 MARS 2025
A 20 H 00 A LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la séance de conseil.

Monsieur le Maire fait circuler la feuille de présence.

• DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Denis CHARNAY se propose, 11 pour.

Monsieur Denis CHARNAY est désigné secrétaire de séance.

VOTE NOMINATIF POUR LA DELIBERATION (ordonnance et décret du 7 octobre 2021)	POUR	CONTRE	ABSTENTION
COURRIER Jean Paul	X		
LAFAY Eric	X		
BAILLIVY David	X		
COMBE Jacky	X		
CHARNAY Denis	X		
AGHILONE Louis			
BERTHILLER Jean Claude	X		
COLAS Charline	X		
GREPELUT Justine	X		
JARRIN Aurélie	X		
MARTIN Jodie			
PAYET PIGEON Marie Christiane	X		
POUSSEL Michelle	X		

• **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23.12.2024**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte-rendu du 23.12.2024

Compte-rendu de la séance du 23.12.2024 : adopté à **11 POUR.**

VOTE NOMINATIF POUR LE PROCES VERBAL DU 23.12.2024	POUR	CONTRE	ABSTENTION
COURRIER Jean Paul	X		
LAFAY Eric	X		
BAILLIVY David	X		
COMBE Jacky	X		
CHARNAY Denis	X		
AGHILONE Louis			
BERTHILLER Jean Claude	X		
COLAS Charline	X		
GREPELUT Justine	X		
JARRIN Aurélie	X		
MARTIN Jodie			
PAYET PIGEON Marie Christiane	X		
POUSSEL Michelle	X		

• **Liste des délibérations du présent conseil municipal :**

2025-01 : Don du matériel et vêtement pompiers.

2025-02 : Convention territoriale globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et la Mutualité Sociale Agricole Aine – Rhône.

2025-03 : Sécurité, lieu-dit Les Brosses, La Croix, RD70/ RD 70a

DELIBERATIONS

2025-01 : DON DU MATERIEL ET VETEMENTS POMPIERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été vendu du matériel et habillement aux communes de Lent, Dompierre sur Veyle et Chevry.

- CPINI de Lent : camion de pompiers : 3000 euros + habillement et matériel : 980 euros
- CPINI de Dompierre sur Veyle : habillement et matériel : 520 euros
- CPINI de Chevry : habillement et matériel : 470 euros

Monsieur le Maire en accord avec l'ancien chef de corps propose

- de faire le don du matériel usager et habillement usager restant.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de faire le don du matériel usager et habillement usager restant aux communes de Lent, Dompierre sur Veyle et Chevry.

2025-02 : SIGNATURE DU LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2025-2029 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN ET LA MUTUALITE

Considérant La Convention Territoriale Globale (CTG) de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf de l'Ain, la MSA, une commune ou une communauté de communes.

C'est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf et la MSA, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire. Les Ctg constituent également le vecteur pour décliner à l'échelon infra-départemental les politiques publiques portées par la branche Famille. Elles s'articulent ainsi avec les schémas de programmation départementaux existants (Schéma départemental des services aux familles, Schéma départemental de l'animation de la vie sociale, Schéma d'accessibilité aux droits et aux services...).

La première signature de la CTG de la Dombes pour la période 2020-2024 a permis un accompagnement de nos partenaires institutionnels et le développement de projets en faveur des services aux habitants. Par la signature de cette convention de partenariat, nos partenaires institutionnels ont reconnu les compétences de la Communauté de Communes de la Dombes en matière de politique sociale, ainsi ils ont pu apporter un soutien en matière de développement de projet.

Vu le diagnostic social réalisé en 2024 permettant de mettre en lumière l'analyse globale du territoire, il convient de porter les enjeux suivants dans la convention cadre CTG 2025-2029 :

Familles :

- Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents
- Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles
- Développer les réponses en matière de soutien à la parentalité quel que soit l'âge des enfants

Petite Enfance :

- Maintenir l'offre d'accueil petite enfance et veiller à son équilibre
- Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents
- Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles

Enfance :

- Favoriser l'accès aux loisirs pour les enfants et développer l'offre à destination des adolescents
- Agir en prévention sur les conflits intrafamiliaux et les besoins éducatifs des enfants

Jeunesse :

- Optimiser les moyens humains à destination des jeunes
- Améliorer la connaissance des services existants par les jeunes et leur famille
- Développer les infrastructures de transport pour favoriser le recours aux services et la vie sur le territoire
- Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde

Séniors :

- Mieux repérer et accompagner les seniors isolés et fragiles au moment de l'apparition des premières difficultés
- Accompagner la mobilité à l'intérieur des villages et à l'échelle du territoire
- Favoriser le maintien à domicile en accompagnant les parcours résidentiels et en renforçant les capacités de prise en charge

Accès aux droits :

- Renforcer l'identification et la connaissance des services, approfondir la réflexion sur le « comment informer »
- Renforcer la mobilité et l'accès physique vers les lieux d'accès aux droits
- Inciter les habitants à oser faire le premier pas, favoriser l'intégration dans la vie associative et les lieux d'animation de la vie sociale
- Identifier les vulnérabilités et réduire les facteurs de non-recours aux droits

Considérant que la signature de la CTG par la Communauté de Communes permet une prise en compte globale des besoins du territoire en matière d'accompagnement de projet politique permettra un soutien financier des postes de chargées de coopération permettant d'assurer la coordination, l'ingénierie et la gouvernance de la politique sociale de la Communauté de Communes.

Considérant que la signature de la CTG par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Dombes permettra :

1. À toutes les communes de bénéficier :

- D'un accompagnement en matière d'ingénierie sociale (aide à la stratégie, coordination, accompagnement méthodologique, etc.) dans le développement de projets à destination des habitants de sa commune dans tous les champs du domaine social
- De l'accompagnement financier des partenaires institutionnels dans le cas de développement de projets ouvrant droits à un soutien financier sur la durée de la convention.
- D'un soutien financier dans le cadre des actions et appel à projets de Grandir en Milieu Rural, dispositif porté par La MSA
- D'une aide à l'investissement pour les communes qui portent un PEDT et un plan mercredi.

2. Aux Accueils Collectifs de Mineurs soutenus par une ou plusieurs communes et répondant au cadre réglementaire, de bénéficier d'un soutien financier de part de la Caisse d'allocations Familiales de l'Ain sous forme de Bonus de Territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents financiers ou annexes à cette convention pour garantir la mise en œuvre de la Convention.

2025-03 : SECURITE, lieu-dit Les Brosses, La Croix, RD 70 / RD 70A

À la suite de plusieurs échange et remarques, il apparaît clairement que la sécurité routière et piétonnière le long des routes départementales, ainsi que dans la zone du croisement proches des lotissements sont imparfaites. Cette situation soulève des inquiétudes légitimes concernant la sécurité de tous, notamment des piétons, des enfants et des cyclistes qui empruntent ces voies.

Un contact a été pris avec le service des routes du département afin d'examiner les diverses solutions envisageables pour améliorer la sécurité dans les zones concernées. Bien que l'on puisse envisager des dispositifs tels que des dos d'âne ou des chicanes, il semble que le département ne soit pas favorable à ces solutions.

De plus, ces aménagements généreraient des inconvénients, notamment le bruit, ainsi que les risques qu'ils peuvent présenter. Il pourrait être installer des radars pédagogiques mais il en faudrait plusieurs pour couvrir les deux voies et les deux sens de circulation, outre le cout important nous ne sommes pas sûr du résultat.

Le département nous a informés qu'il n'est pas possible d'installer une zone à 50 km/h avant le village en raison de la distance trop importante, sans habitation, qui sépare les lotissements du village. Cette contrainte technique limite les solutions traditionnelles de limitation de vitesse sur ces routes.

Une solution que nous avons envisagée serait de classer ce secteur urbanisé en agglomération, étant donné qu'il dispose déjà d'aménagements adaptés, tels que des bordures et des passages piétons. Ce classement permettrait d'instaurer une limitation de vitesse à 50 km/h, facilitant ainsi la verbalisation des infractions, tout en contribuant à la sécurité de la zone. Le département se chargerait de la fourniture et de la pose des panneaux nécessaires à cette réglementation.

En outre, cela simplifierait les démarches pour les travaux communaux, car une fois ce secteur classé en agglomération, le département n'aurait plus qu'un avis à donner pour toute intervention, au lieu de décider seul des aménagements à réaliser. En effet il n'est pas aisés de réaliser des modifications de fossés, ou la création de trottoirs ou de cheminement doux quand cela se trouve sur une départementale.

Le Conseil municipal, à 10 POUR et 1 ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir toutes les démarches nécessaires afin de classer ce secteur en agglomération.

Fin de séance : 9 H 00

Le Maire,

Jean Paul COURRIER

Le secrétaire de séance,

Denis CHARNAY